

Landéda, le 26 février 2020

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 mars 2020**

CREATION DES ZMEL DE TOULL AN DOUR ET VRENNIG

RAPPORT N°10/2020-02

1. ZMEL DE TOULL AN DOUR

L'association de la ZMEL de Toull An Dour nous a fait part de son souhait de rejoindre les ZMEL communales. En effet, aujourd'hui, la Commune bénéficie de trois ZMEL officielles désignées dans un arrêté préfectoral.

La ZMEL de Toull An Dour existait bien en amont de celles communales mais la contractualisation se faisait entre l'Association et l'Etat.

L'Association nous demande aujourd'hui de contractualiser à sa place avec l'Etat. La convention actuelle va échoir au 1^{er} mai 2020. Il est donc nécessaire de reconventionner rapidement. Dans l'état actuel, si l'association re-signe, la convention doit avoir une durée de quinze ans. Pour une collectivité, la convention peut avoir une durée plus courte de un an.

Ainsi dans l'attente de la constitution de dossier de la ZMEL, il est proposé de conventionner pour un an avec l'Etat pour l'occupation du domaine public maritime de Toull An Dour.

Le montant de cette occupation était en 1 480 € pour 20 mouillages. Comme les autres lieux de mouillages, la commune facturerait les mouillages aux occupants.

Je vous propose donc :

- D'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la Convention avec l'Etat pour un an dans le cadre de l'occupation du domaine public maritime de Toull An Dour pour 20 mouillages ;
- D'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à déposer et à signer tous les documents permettant la création de la ZMEL communale de Toull An Dour.

2. ZMEL DU VRENNIG

Les occupants du domaine public maritime du Vrennig souhaitent la création de la ZMEL Communale du Vrennig.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à déposer et à signer tous les documents permettant la création de la ZMEL communale du Vrennig.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Nombre de membres

en exercice = 23

Présents = 18

Votants = 22

Délibération du conseil municipal

N°10/2020-02

Réunion du 9 mars 2020

CREATION DES ZMEL DE TOULL AN DOUR ET VRENNIG

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TREGUER, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM (arrivé à 18h28), Philippe MARTIN, Solange PELLE, Isabelle POUILLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Céline PRONOST (arrivée 18h04), Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Erwan GUIZIOU donnant procuration à M. David KERLAN

M. Christophe CARIOU donnant procuration à Mme Céline PRONOST

Mme Cathy LARIDAN donnant procuration à Mme Anne POULNOT-MADEC

Mme Rachel MARZIOU donnant procuration à M. Philippe MARTIN

M. Ronan CORBEL

M. Daniel GODEC a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

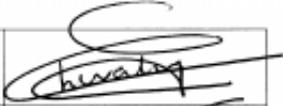
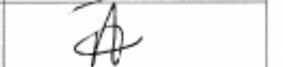
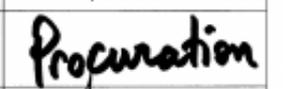
M. Bernard THEPAUT, Rapporteur et entendu,

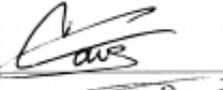
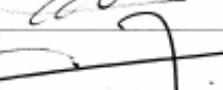
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la Convention avec l'Etat pour un an dans le cadre de l'occupation du domaine public maritime de Toull An Dour pour 20 mouillages.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à déposer et à signer tous les documents permettant la création de la ZMEL communale de Toull An Dour.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à déposer et à signer tous les documents permettant la création de la ZMEL communale du Vrennig.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	Procuration
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Absent
GUIZIOU Erwan	Procuration
MARZIOU Rachel	Procuration
CARIOU Christophe	Procuration
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	